

## « Les départs à la retraite dans la fonction publique : la décote concerne davantage les catégories actives » - Études et Résultats, n°1001, Drees, mars

15/03/2017

La DREES a publié le 15 mars 2017 une étude sur les départs à la retraite dans la fonction publique.

« Les réformes des retraites menées depuis 2003 ont contribué à modifier les caractéristiques de départ à la retraite des fonctionnaires. Entre 2002 et 2015, l'âge moyen des nouveaux retraités au moment de leur départ à la retraite a augmenté de 2,8 ans dans l'ensemble de la fonction publique civile : +2,6 ans dans la fonction publique d'État civile, +4,1 ans dans la fonction publique hospitalière et +1,8 an dans la fonction publique territoriale

Cette progression s'accompagne d'une hausse, depuis sa mise en place en 2005, de la part des bénéficiaires d'une majoration de pension au titre de la surcote, malgré l'augmentation de la durée requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein. À l'inverse, la part des pensions minorées par la décote diminue depuis 2009.

Les agents de catégorie active liquident plus souvent leur pension avec une décote que les agents sédentaires. En 2015, la décote concerne 9 % des nouveaux retraités parmi les sédentaires de la fonction publique civile, contre 17 % parmi les actifs. »